

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt

Le 29 octobre à 18h30

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations de MONISTROL sur LOIRE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président de séance

**Etaient présents :**

*. Les membres délégués, ci-après (22):*

Guy JOLIVET – Philippe GESSEN  
Pierre ETEOCLE (suppléant de M. Jean-Pierre MONCHER)  
Fabien BONNISSOL  
Jean-Paul LYONNET – Christian BONNEFOY – Laurent CAPPY  
Anne DEFOUR  
Bernard BARRY – Didier ROUCHOUSE –  
Patrick RIFFARD – Michel CONVERS  
Jean-Paul CELLE

Michel MONDON  
Pascal MEILLER  
Eric DUBOUCHET  
Anthony MOUNIER  
Thierry BENEVENT  
Alain FOURNIER  
Pierre LIOGIER – Evelyne BAYET – Nathalie ARSAC-DELAIGUE

*Etaient absents excusés et ont donné pouvoirs (2) :*

Monsieur Alain MARTIN à Monsieur Philippe GESSENS  
Monsieur Yves BRAYE à Monsieur Didier ROUCHOUSE

**Etaient absents (11) :**

Josiane GIRAUD  
Éric GROS  
Thierry ASTIER  
Calogero GIUNTA – Anne MANGIARACINA  
Dominique FREYSSINET  
Karine LARDON  
Justine ROUX  
Christian GIBERT  
Pierre MOREL  
Jean-Paul AULAGNIER

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

*~~~~~*N° 2020.10.23

**Objet :** Etude des différents scénarii concernant le coût du traitement des ordures ménagères sur le territoire, et le devenir du SYMPTTOM - Approbation du dossier du cahier des charges

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM exploite l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Monistrol sur-Loire, autorisée au titre de la réglementation ICPE par l'arrêté préfectoral n°D2-B1-2002-11 du 16 janvier 2002 et ses arrêtés modificatifs successifs dont notamment l'arrêté préfectoral n°DAI-B1/2007-637 du 21 décembre 2007 et n° BCTE 2018/147 du 26/12/2018.

Il s'agit d'une exploitation par casiers, alvéole par alvéole, avec compactage des ordures ménagères. L'alvéole D a été exploitée de 2011 à septembre 2019.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2020.09.20 du 23 septembre 2020, le Comité syndical a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché « Etude des différents scénarii concernant le coût du traitement des ordures ménagères sur le territoire, et le devenir du SYMPTTOM »

Eu égard à la complexité du dossier, il convient de détailler le cahier des charges de la consultation.

La présente consultation a pour objet l'étude des différents scénarii concernant le coût du traitement des ordures ménagères sur le territoire et le devenir de l'ISDND du SYMPTTOM. Le cahier des charges proposé est le suivant, avec deux solutions envisagées :

1) Fermeture de l'ISDND de Perpezoux :

- Gestion des casiers antérieurs (A, B, C, D et F) et des installations
  - Installations de biogaz (torchère)
  - Analyses : eaux, lixiviats, bruit, air, rongeurs
  - Contrôles : pont bascule, portique radioactif, extincteurs, installations électriques
  - Surveillance et entretien des pompes et réseaux (eaux pluviales et lixiviats)
  - Propreté du site/entretien des espaces verts/relevé topographique
  - Système de réinjection des lixiviats
  - Station de lavage
  - Mise en conformité du site (si incident)
  - Enlèvement et traitement des lixiviats du casier F
- Transport et traitement des OM vers d'autres exutoires :
  - La SATRODE à Roche-la-Molière
  - ALTRIOM à Pognac
- Nécessité d'un quai de transfert ?
  - Localisation (sur le site de l'ISDND)
  - Aménagement
  - Gestion
  - Mutualisation avec d'autres syndicats ?
- Prise en charge de la dette du SYMPTTOM
- Impact sur le personnel du SYMPTTOM (masse salariale)

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2020.10.23 (suite)

- DIB/Encombrants et Plastiques des déchetteries :
    - Quel devenir ?
    - Quel exutoire ?
  - Possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les anciens casiers (A, B, C)
- 2) Exploitation de l'ISDND de Perpezoux (DIB, Encombrants/Plastiques, Ultimes) :
- Gestion des casiers antérieurs (A, B, C, D et F) et actuel (E) ; et des installations
    - Installations de biogaz (torchère)
    - Analyses : eaux, lixiviats, bruit, air, rongeurs
    - Contrôles : pont bascule, portique radioactif, extincteurs, installations électriques
    - Surveillance et entretien des pompes et réseaux (eaux pluviales et lixiviats)
    - Propreté du site/entretien des espaces verts/déneigement/relevé topographique
    - Système de réinjection des lixiviats
    - Station de lavage
    - Mise en conformité du site
  - Aménagement et exploitation du casier E (sous quelles forme et condition ?) :
    - Mode bioréacteur ? Si non, prendre en compte une TGAP plus élevée
    - Alvéoles par alvéoles ?
    - Simulation des tonnages environ 12 000 tonnes (sur 10 ans)
  - Transport et traitement des OM vers d'autres exutoires :
    - La SATRODE à Roche-la-Molière
    - ALTRIOM à Polignac
  - Nécessité d'un quai de transfert ?
    - Localisation (sur le site de l'ISDND)
    - Aménagement
    - Gestion
    - Mutualisation avec d'autres syndicats ?
  - Prise en charge de la dette du SYMPTTOM
  - Impact sur le personnel du SYMPTTOM (masse salariale)

Au regard de ce qui précède, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **DE M'AUTORISER** à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un marché relatif à l'étude des coûts du traitement des ordures ménagères sur le territoire et le devenir du SYMPTTOM.
- **DE M'HABILITER** à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical décide  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 24 votants,

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2020.10.23 (suite)

- **D'APPROUVER** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un marché relatif à l'étude des coûts du traitement des ordures ménagères sur le territoire et le devenir du SYMPTTOM.
- **D'HABILITER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, et à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 30 Octobre 2020

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président,

  
Jean-Paul LYONNET